

Les journaux de l'Opposition répandent la rumeur d'une crise ministérielle à Ottawa. Nous reproduisons, sous toutes réserves, leurs dépêches.

Ottawa 21.—D'après les délibérations de cette nuit, il est rumeur que le gouvernement doit résigner ce matin. M. Dorion était seul aux délibérations du Conseil.

M. Mackenzie, d'après la même rumeur, doit se rendre auprès de Son Excellence le Gouverneur Général.

Le Citizen de ce soir publie les articles du Times et du Courier d'Outaouais sur l'amnistie. Les opinions diamétralement opposées de ces deux derniers journaux quoique du même parti fournissent au journal conservateur, l'occasion de dire que l'un est inspiré par l'élément anglais du Cabinet et l'autre par l'élément français.

D'après le Citizen, une crise est imminente. Et certes, les cris de vengeance du Times, ses appels au fanatisme et aux passions populaires font le contraste le plus pittoresque avec la position prise par le Courier d'Outaouais.

Au Times, il faut le sang d'un meurtrier. Au Courier, il faut l'amnistie, nécessité par les circonstances.

On a annoncé que Riel a été lynché, dit le Times d'Ottawa, mais cette nouvelle aurait été trop bonne pour être vraie, too good to be true.

On dit que M. George Brown va entrer dans le cabinet fédéral à la place de M. Blake.

L'EDUCATION.

M. le Rédacteur,

Veillez bien me permettre aujourd'hui de vous présenter, au nom de tous mes confrères, les instituteurs, mes plus sincères remerciements pour les deux intéressants articles touchant l'éducation que vous avez publiés sur les derniers numéros de L'Opinion Publique. Ces écrits sont empreints de tant de justesse et de tact, et d'une si bonne logique, que chacun a dû être parfaitement convaincu des vérités qui y sont émises. Aussi je pense qu'ils auront été appréciés à leur juste valeur non-seulement par MM. les Instituteurs qui, eux, sont intéressés dans l'affaire, mais aussi par tous les amis de l'éducation, par tous les hommes intelligents qui ont à cœur la prospérité de notre jeune pays. Il serait à souhaiter qu'à votre exemple, M. le rédacteur d'autres prissent aussi la plume pour seconder les efforts généreux que vous faites pour améliorer la position des Instituteurs, qui est aujourd'hui si critique. Oui, il me semble que voici le moment opportun, plus que jamais pour nous de faire entendre de sérieuses réclamations. Peut-être qu'à force de parler, nos plaintes seront enfin entendues, que MM. les législateurs finiront par prendre la question en considération, et que plus de protection nous sera accordée à l'avenir. Encore une fois, M. le Rédacteur, daignez agréer nos plus vives sympathies et nos plus sincères remerciements pour l'intérêt que vous portez à notre classe, la classe des instituteurs.

J. E. P.

L'ASILE D'ALIENÉS DE QUEBEC.

(Suite.)

II.

Le chapitre des admissions à l'asile contient un tableau des causes de ré-admission, autrement dit des rechutes, qui nous amène naturellement aux réflexions suivantes :

Comment agissent les familles qui veulent revenir de l'asile l'un de leurs membres, réputé guéri ou amélioré notablement ? Il est fâcheux d'avoir à dire que la plupart du temps, on ne suit point à cet égard une ligne de conduite raisonnable.

Persuadé, mais bien à tort, que le mot guérison peut être interprété dans les affections mentales exactement comme dans les maladies ordinaires, on croit que tout est fait quand un mieux sensible et soutenu se manifeste. Erreur ! Les causes prédisposantes sont toujours là. Une rechute survient parce que l'on n'a pas écarté du ci-devant malade les objets ou les pensées qui avaient provoqué la première attaque. Le cerveau, une fois atteint, reste bien souvent faible du côté où il a reçu le choc. La prudence commanderait de ne plus l'exposer de la même manière.

Dans nombre de cas de récidive, on peut aussi constater que le malade est sorti trop tôt de l'asile. Cela a lieu sur les instances des parents auxquels il n'est pas toujours possible de se refuser. Ici il n'est question que des malades placés comme pensionnaires, sans l'intervention de l'Etat. Trop tôt revenu au foyer de ses impressions, mal secondés dans sa convalescence, le malade ne peut lutter contre les causes d'excitation et les souvenirs qui l'entourent. Une rechute se produit et tout est à recommencer, si toutefois il y a encore chance de guérison.

Certes, le devoir de l'Etat et celui de la famille sont clairement indiqués. Un peu de réflexion nous fait saisir l'importance du sujet ; par malheur ce n'est pas ce qui se pratique ! nous venons de voir que la famille se fie plutôt au hasard des événements qu'aux sages avis des hommes de l'art ; nous allons voir que l'Etat n'est point sans reproche, lui non plus.

Le placement des malades dans l'asile dès qu'ils donnent des signes de démence permet de tirer parti de toutes les ressources qui peuvent favoriser leur rétablissement.

Plus on retarde de les internier plus la perspective de l'incurabilité se montre. L'intérêt de ceux qui paient, d'accord avec le désir qu'ont les familles de voir guérir promptement leurs malades, veut donc qu'il n'y ait point de retard dans l'application des soins appropriés. Voyons ce que disent les inspecteurs des asiles et prisons, dans un rapport qui date déjà de cinq ou six ans :

Les formalités exigées par la loi pour l'admission des patients sont trop compliquées, et nécessitent un trop long délai. Pendant que les autorités délibèrent, ou que les individus correspondent, le pauvre malheureux attend, il est vrai, mais sa maladie n'attend pas ; elle fait des progrès ; si bien que, quand

l'admission est obtenue, toute chance de guérison est perdue. La folie a son heure critique ; cette heure ne revient plus ou revient rarement. Si elle n'est pas observée par le médecin, c'est un malheur difficile sinon impossible à réparer."

Il importe, de plus, que les familles soient instruites de certaines conditions que l'on s'rait en droit d'exiger d'elles en ce qui regarde la connaissance du début de la maladie et de ses causes premières ; c'est pour cela que j'ai dit plus haut que le temps est arrivé de répandre partout des notions exactes et des renseignements qui font défaut sur ce point.

Les parents et les amis les plus rapprochés du malade devraient se mettre en état de pouvoir mentionner sans restriction au médecin l'origine du mal, autant qu'ils la connaissent, et de lui fournir certains renseignements qui le conduiraient à prescrire un traitement convenable. Les causes de la maladie sont multiples ; le plus souvent on ne peut les distinguer qu'en remontant de une à deux ou trois générations ; toujours, il est indispensable d'être mis au courant de la vie et des habitudes du patient, et qui mieux que les parents et les proches peut parler là-dessus ?

Tel n'est pourtant pas ce qui a lieu. Un individu atteint d'aliénation mentale semble un être condamné ; d'avance il est voué à l'abandon. S'il devient à charge à sa famille ; s'il passe à l'état de furieux, on s'occupe de l'envoyer à l'asile. Alors il est déjà bien tard ; le mal a fait ses plus terribles ravages, — mais il reste toujours une lueur d'espérance et l'art tentera de la sauver. Qu'arrive-t-il ? Le médecin de l'asile, placé tout-à-coup en face d'une maladie dont il ignore les commencements, la marche, les phases diverses, les allures et les particularités, se voit forcé de se mettre à l'étude du mal et de l'individu qui le porte. Il serait plus commode, plus expéditif, plus sensé, plus chrétien en un mot de confier à l'homme de l'art les renseignements qu'il lui faut et que, dans nombre de cas, il lui suffirait de connaître pour diriger de suite son traitement avec efficacité. Mais non, le malheureux aliéné n'a pas reçu d'abord les soins nécessaires ; et lorsque son affliction s'est aggravée on l'a jeté dans l'asile sans espoir de retour, sans même penser qu'il mérite plus d'attention qu'un meuble de rebut, un instrument détraqué, une chose quelconque. Il est rayé de ce monde avant d'en être sorti. Et on croit avoir accompli tout devoir envers lui !

Dans cette voie d'erreurs, si féconde en bêtises et en fruits déplorables, qui, pensez-vous, porte surtout la plus lourde responsabilité ? Ce n'est pas le malade, car son état le place hors de cause. Ce ne sont pas ses parents, puisqu'ils ne sauraient posséder tout-à-coup la science, ni mesurer l'étendue du désastre qui se prépare. Alors, c'est donc au médecin de la famille qu'il faut s'en prendre, — étant la personne qui doit réunir les conditions particulières résultant de l'étude et de l'expérience. Lui seul, en effet, doit pouvoir analyser le cas qui se présente, le suivre dans ses développements et fournir au spécialiste chargé ensuite du traitement du malade, les données sur lesquelles on pourra baser le traitement. Loin de moi la pensée de porter le blâme sur les institutions où se forment nos médecins, mais, parvenus au point où nous sommes, il est à propos de constater qu'il y existe une lacune ; on n'y enseigne pas assez la diagnostic et le traitement des maladies mentales. On s'arrête peut-être à l'idée que cela regarde les spécialistes. D'accord, toutefois ne nous cachons plus que le médecin de la famille sera le premier appelé auprès du malade et que c'est sur lui, à partir de cet instant, que reposera la responsabilité, jusqu'à l'heure où l'asile recevra le patient. Nos médecins savent ce qui leur a été enseigné, mais il peuvent difficilement aller au-delà. Ils déploieront toute leur activité, toute leur intelligence en vain. Le malade restera dans sa famille, en attendant — c'est-à-dire que son état ira en empirant. Quand on aura perdu tout espoir, on songera à l'asile. Il sera déjà bien tard, la plupart du temps. Et il est pénible d'avouer que, dans cette occurrence, nombre de médecins, experts d'ailleurs, sont fort embarrassés de remplir les blancs du questionnaire que l'asile leur soumet pour s'éclairer sur le cas de leur patient. Une réforme doit être tentée dans cette branche de l'enseignement ; — ce n'est pas la seule dont l'urgence se fasse sentir depuis que nous grandissons comme peuple et que les besoins publics deviennent plus impérieux.

Le rapport a dû souffrir du vide dont on se plaint ici. Parmi tant de tableaux qui y figurent et que l'on consultera toujours avec profit, il en est un qui est resté incomplet jusqu'à un certain point, — et c'est probablement le plus important. Il constate les causes présumées d'aliénation, et cette lacune dans l'enseignement est précisément ce qui a mis les médecins-directeurs dans l'impossibilité d'en dresser la classification d'une manière stricte et rigoureuse.

Ce tableau est, néanmoins, un sujet à étudier ; il fournit l'occasion d'un chapitre de grande valeur sur les causes de l'aliénation mentale. J'en parlerai plus loin.

Disons avant, un mot d'une pratique outrée et inhumaine qui a cours dans ce pays. L'emprisonnement des aliénés révolte non-seulement la science, mais le sens commun et tous les sentiments du chrétien. Je laisse de nouveau la parole aux Inspecteurs cités plus haut :

" Dans tous les pays, cette coutume presque barbare d'enfermer ainsi les fous dans les prisons, comme s'ils étaient des criminels, est aujourd'hui condamnée. En Angleterre, non-seulement elle est condamnée, mais elle est prohibée par une loi devenue en force cette année même. Imitons donc notre mère-patrie sous ce rapport comme nous le faisons sous tant d'autres.

" C'est surtout dans les prisons que les aliénés deviennent promptement incurables. Là, ils sont presque toujours enfermés, sinon enchaînés. Ils ne reçoivent point ou presque point les soins particuliers qu'exige leur maladie, le lieu comme les circonstances ne le permettant pas. Heureux encore s'ils ne s'y suicident pas, soit en se pendant, soit en se fracassant le crâne sur les portes de fer de leurs cellules, comme cela est dernièrement arrivé dans la prison de Joliette.

" Nous espérons que le Gouvernement fera, au moins, en sorte que la déplorable coutume d'enfermer dans nos prisons cette classe de prisonniers (les aliénés) qui est et a toujours été le cauchemar des Shérifs et des Geôliers, sera discontinuée."

L'intérêt très-vital pour tous que renferme le sujet des causes des maladies nerveuses et de l'aliénation mentale a porté les auteurs du rapport à s'arrêter un instant sur cette matière et à consigner en quelques pages des remarques aussi justes que nécessaires. — Le temps ne me permet point d'en faire une analyse

succincte, aussi je ne ferai qu'exquisser à grands traits les principaux points qui y sont traités et je me permettrai de procéder surtout par voie de citations, en commençant par la suivante :

" Les causes d'aliénation mentale sont multiples, en ce sens que, dans la grande majorité des cas, elles sont le résultat d'une série d'événements et de conditions fâcheuses qui préparent d'abord et produisent la folie par leur action simultanée. Il y a cependant certaines causes d'aliénation dont on peut suivre facilement le mode d'action, et dont l'influence est démontrée d'une façon évidente par les statistiques.

" Quelques-unes de ces causes sont le résultat d'écart de la civilisation ; les autres ont leur source dans les vices personnels."

Pour bien comprendre le rôle que la civilisation joue dans les affections mentales, il faut se placer à un point de départ parfaitement connu, et savoir tout d'abord ce que l'on entend ici par le mot civilisation. Morel, dans son traité des maladies mentales, nous en donne une définition très-claire, la voici :

" Si la civilisation constitue un progrès, si ce progrès implique que l'instruction, l'aisance et la moralité augmentent dans la société et sont répandues plus uniformément dans toutes les classes de la société, il est difficile d'admettre en principe que l'aliénation doit s'élever avec les éléments les plus propres à raffermir l'esprit humain et le diriger vers le but naturel de son activité ; mais si l'on entend par civilisation, cette activité fébrile qui dévore tant d'individus dans les sociétés européennes, la soif des entreprises, l'amour de la nouveauté, les révolutions sociales, les tourments sans cesse renaissants du sein de tant de rivalités hostiles, d'ambitions déçues, de misères incalculables, il est incontestable que la folie trouve des causes prédisposantes et nombreuses dans de pareilles conditions."

Les médecins-directeurs continuent en nous apprenant qu'on voit dans l'histoire de la médecine qu'à l'exemple de certaines affections et de certaines épidémies, diffèrentes formes d'aliénation ont aussi caractérisé chaque époque de la vie du monde, suivant la condition morale, religieuse ou politique des peuples. Il désigne la paralysie générale, la manie des grands et des richesses, comme étant le partage de notre siècle.

" C'est que, dans ce siècle, ajoutent-ils avec un certain auteur, chacun veut vivre vite, et jouir beaucoup, et que la passion, l'ambition les excès du travail entretiennent nécessairement les facultés cérébrales dans un état permanent d'irritation et de tension ; mais le cerveau a, comme tous les autres organes, une limite de force, et, si on la dépasse, il succombe bientôt."

L'espoir de guérison qu'offre cette maladie est excessivement précaire et l'hygiène physique, intellectuelle et morale sont les seuls moyens mis à la disposition de la science pour la combattre.

Les vices personnels qui ne sont autre chose que les excès auxquels le système nerveux se trouve assujéti, sont très-nombreux et, plus encore peut-être que la civilisation, ils sont une cause active de folie, une cause qu'il importe d'autant plus de connaître que bien souvent il faut remonter à plusieurs générations pour la découvrir " car les vices personnels comme les bonnes qualités se propagent par la génération, en passant ainsi des grands parents aux petits enfants."

L'hérédité est donc une cause d'autant plus importante à signaler qu'elle est très-souvent enveloppée d'une obscurité trompeuse.

Autre cause. — La mauvaise éducation. — Les vices dans l'éducation — voilà une source inépuisable qui à elle seule pourrait former le sujet de tout un volume, et encore resterait-il quelques parties de la plaie sociale qui n'auraient pas été sondées. Entendons-nous bien sur le mot Education. La définition que nous trouvons au rapport est frappante d'exactitude.

" L'éducation, pour résumer l'idée de certains auteurs, est une suite d'habitudes généralement contractées ou communiquées dans un but d'amélioration et d'utilité privée ou sociale. Cette éducation ou cette suite d'habitudes ne fait pas, ne constitue pas l'être intellectuel et moral ; mais elle le modifie de manière à le rendre capable de combattre avec succès, de lui-même et par lui-même, de changer, d'effacer ses dispositions natives, de contracter des goûts divers, de nouveaux penchants, de nouveaux désirs et de parvenir ainsi à commander aux causes originelles de nos déterminations natives."

Les dispositions du caractère, de l'intelligence et de l'âme entraînent aux actions, et la répétition fréquente de ces actions devient une habitude tellement fortifiée qu'à la fin, on le considère comme une seconde nature. — Ces dispositions sont la clef de route du bonheur ou du malheur qui accompagnera l'enfant devenu homme, — car les impressions du premier âge décident souvent de toute l'existence. L'enfance, l'éducation, voilà deux mots nécessaires l'un à l'autre. — Il ne faut pas attendre que le mal ait pris sa racine pour tenter de donner à l'âme de meilleures impressions et en diriger l'action vers un meilleur but."

" Opposez-vous au mal avant qu'il s'enracine : S'il séjourne, il rend vain l'art de la médecine."

" Moraliser un enfant, c'est plus que de nourrir une famille de pauvre pendant vingt ans. Cet enfant bien discipliné deviendra un bon ouvrier, puis un honnête père de famille et subviendra aux besoins de sa femme et de ses enfants auxquels il transmettra la tradition du bien et du travail, pour qu'elle passe aux générations futures." (Mullois.)

Le rapport signale encore un point non moins pernicieux dans son effet : — vouloir forcer une intelligence par des excès d'études précoces en cherchant à raisonner avec les enfants et à provoquer chez eux un développement prématuré.

Troisième cause. — Immoralité. — Immoralité dans l'Etat. — Immoralité dans la société. — Immoralité dans la famille. — Quelle responsabilité pour tous ! En effet, l'Etat doit protéger la société par des lois chrétiennes avant tout — punir le vice et le scandale là où ils se trouvent — qu'ils soient dans des livres trompeurs, dans des tableaux séduisants ou dans l'exposition de curiosités, contraires à la nature et à la décence.

La Société doit protéger la famille au lieu de la livrer aveuglément à tous les désordres qui sont le résultat de l'orgueil, de l'égoïsme et d'une rivalité ambitieuse.

Et la famille !... que de chagrins domestiques, que de passions violentes, que d'excès de colère, que de frayeurs naissent de son immoralité lorsqu'elle ne se laisse plus diriger par des principes honnêtes.

Et quel terrible exemple pour les enfants, qui en face de pareils tableaux ne craignent pas d'étudier le vice afin de profiter de leur jeunesse pour s'y livrer avec une ardeur tenace !